

Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquier Grecuccio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le lac Léman est une destination touristique qui attire chaque année des visiteurs du monde entier et qu'il constitue une source de plaisir et d'admiration incontestable;
- le plaisir de traverser la rade en Mouette, embarcation légère, publique, peu onéreuse;
- l'utilité de ce moyen de transport, non seulement pour les touristes mais aussi pour les Genevois, en tant qu'offre complémentaire aux autres moyens de transport, capable de contribuer à désengorger le trafic du centre-ville, notamment celui de la traversée des ponts;
- le fait que les Mouettes genevoises participent à l'offre des transports publics et à la complémentarité du mode de déplacement telle que celle-ci est inscrite dans l'article 160 C de la Constitution genevoise;
- le souhait de nombreux résidents de pouvoir se rendre par ce moyen à leur destination de travail ou de loisir;
- le constat que les quatre lignes existantes ne fonctionnent actuellement qu'en navettes reliant, aller-retour, un seul débarcadère à un seul autre;
- la difficulté, pour le trajet de certains usagers, notamment les familles et les personnes à mobilité réduite, que revêt l'obligation de changer de navette;
- l'utilité de modifier ou de compléter le réseau actuel en réalisant une ligne continue reliant les différents débarcadères pour répondre à ces légitimes attentes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir avec la Société des mouettes genevoises navigation (SMGN), en concertation avec tous les partenaires concernés (Confédération, Etat, Compagnie générale de navigation), une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustav-Ador;
- de présenter au plus vite au Conseil municipal les conditions et les délais de réalisation y relatifs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif tient d'abord à préciser que le développement du réseau de transports publics relève de la compétence cantonale.

Pour mémoire, dans le courant de l'année 2008, la Ville de Genève a fait l'étude d'un débarcadère au pont de la Machine, qui aurait permis une liaison directe avec le P+R du Port-Noir. C'est le Canton qui a finalement refusé cette opportunité.

Le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 ne contient aucune mesure de développement des lignes des Mouettes. Il est prévu que durant cette période les efforts de la SMGN portent sur l'entretien du matériel existant et sur l'engagement des études nécessaires au renouvellement des trois bateaux «thermiques», afin de répondre aux normes de sécurité et de bruit édictées par l'Office fédéral des transports.

Néanmoins, la motion M-1020 ayant été acceptée par la majorité du Conseil municipal, notre Conseil a sollicité l'autorité compétente en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant le débarcadère De-Châteaubriand au quai Gustave-Ador.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani